



**Calendrier des exercices et rallyes d'orientation comptant pour le
Challenge de la Royale Ecurie Ardennes en 2012**

Date	Epreuve	Traceur(s)	Coefficient
11 février 2012	Legend Ardennes (+ cours)	R. Vandevorst	0,5
09 mars 2012	Trois Heures de Spa	R. Vandevorst / P. Togaert	1
13 avril 2012	Trois Heures de Huccorgne	G. Alfanus	1
04 mai 2012	Les Boucles de Francorchamps	E. Gully	1
18 mai 2012	Tour de Remouchamps	G. Hardenne	1
25 mai 2012	Exercice Haute Ardenne	R. Beyers	1
17 juin 2012	Critérium des Fontaines	R. Vandevorst / E. Gully	2
25 août 2012	Rallye des Clochers + BBQ Ecurie	R. Vandevorst / E. Gully	0,5
31 août 2012	Wimille	P. Gerday	1
07 septembre 2012	Ronde Wallonia	M. Lentz / M. Pauly	1
05 octobre 2012	Bataille des Ardennes	P. Sibille	1
09 octobre 2012	Dalys Tour	C. Bernard	1
07 décembre 2012	La Finale	A. Lafrut / K. Plainevaux	1

Hors Challenge

Date	Epreuve	Traceur(s)
12-13 mai 2012	Ronde des Fayards	R. Vandevorst / C. Bernard
02 septembre 2012	Critérium des Grands Lacs	R. Vandevorst / C. Bernard
03 novembre 2012	Routes de nuit	R. Vandevorst / E. Gully
14 décembre 2012	Acoutil Star Rally	R. Vandevorst / E. Gully

Règlement du Challenge Orientation de la Royale Ecurie Ardennes

1. Les points sont attribués aux participants du Challenge conformément au Règlement 2012 de la Royale Ecurie Ardennes consultable sur www.ecurie-ardennes.be , rubrique Règlement.

2. Explication des coefficients

- a. Coefficient 0,5 : cours et exercice pratique ; rallye particulier.
- b. Coefficient 1 : exercice.
- c. Coefficient 2 : rallye d'orientation.

3. Comptabilisation des épreuves

- a. Tous les cours et rallyes particuliers (coefficient 0,5) seront comptabilisés.
- b. Les 6 meilleurs résultats sur 10 exercices (coefficient 1) seront retenus.
- c. Le Critérium des Fontaines (rallye d'orientation - coefficient 2) sera comptabilisé.

4. Attribution des points

- a. Le classement du Challenge est établi pilotes et navigateurs confondus.
- b. Les points attribués le sont par catégorie. En conséquence, c'est la place du concurrent dans la catégorie qui lui confère un certain nombre de points, sans que ces points ne soient multipliés par un quelconque coefficient.
- c. Le classement est donc établi toutes catégories confondues.

5. Points « Organisateurs »

- a. Les membres de l'Ecurie organisant une ou des manches du Challenge comptabiliseront des points pour cette (ces) manche(s) de la manière suivante :
 - (1) à l'issue du challenge, la moyenne de leurs classements des épreuves auxquelles ils ont participé sera calculée ;
 - (2) la moyenne ainsi obtenue correspondant à une place, celle-ci sera convertie en points conformément au point 1.
- b. Pour prétendre aux points « Organisateurs », le membre devra avoir participé à au moins 5 manches coefficient 1 et au Critérium des Fontaines.

6. Des prix récompenseront les trois premiers.

- a. Le vainqueur sera récompensé par un engagement gratuit aux Routes Ardennaises 2013.
- b. Le deuxième et le troisième seront récompensés par un engagement gratuit au Critérium des Fontaines 2013.